

## AVIS D'ATTRIBUTION ACCORD CADRE DE SERVICES

### 1 – Identification de la consultation

MARCHE 2025-03

### ENTRETIEN, DEPANNAGE ET TRAVAUX DES ASCENSEURS ET DES SYSTEMES DE FERMETURES AUTOMATISEES DE L'UNIVERSITE RENNES 2

### 2 – Objet

Le contrat porte sur les prestations suivantes : entretien, désincarcération, dépannage et de travaux sur ascenseurs et portes automatiques du patrimoine de l'Université Rennes 2

Les objectifs du présent marché sont le respect de la réglementation, la conservation des équipements et l'amélioration du service rendu aux utilisateurs.

Les prestations sont à réaliser sur le patrimoine de l'Université Rennes 2. La liste, les adresses, les caractéristiques techniques des installations, ainsi que les prestations "travaux", objet du présent marché, sont indiquées dans le cahier des charges et ses annexes.

Le présent marché prévoit la **réalisation simultanée des objectifs suivants** :

- **La « Maintenance »**, c'est-à-dire le maintien en bon état de fonctionnement des ascenseurs et des fermetures automatiques motorisées ainsi que des conditions de sécurité imposées par les diverses réglementations.
- La maintenance comprend l'entretien, les réparations et dépannages tels que définis par :
  - **Pour les Ascenseurs :**
    - les articles R.125-2, R.125-1, R 125-2-2 et R 125-3 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret N°2004-964 du 09 septembre 2004),
    - l'arrêté du 18 novembre 2004 concernant les prestations minimales à effectuer,
    - l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques sur les ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure,
    - les prestations complémentaires indiquées au présent CCAP,
    - les prestations complémentaires indiquées au CCTP.
  - **Pour les Fermetures Automatiques et Motorisées de garages :**
    - l'arrêté du Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre délégué au Logement en date du 12 novembre 1990,
    - les prestations complémentaires indiquées au présent CCAP,
    - les prestations complémentaires indiquées au CCTP.

**Les « Travaux »** qui permettent la rénovation d'ascenseurs, barrières et portes motorisées. Ils sont composés du démontage et de l'évacuation de matériels existants, de la fourniture des équipements neufs et leur installation sur site en parfait état de fonctionnement. Ces travaux seront conformes à la réglementation en vigueur et aux prescriptions indiquées au présent CCAP et au CCTP.

**La « Qualité de service »** répondant aux exigences décrites dans le présent cahier des charges comprend notamment :

- la continuité de service,

- le respect des délais,
- les informations tant aux usagers qu'à l'acheteur,
- la précision de réglages techniques sur les installations.

L' « **Obligation de Résultat** », c'est l'engagement du titulaire à assurer le fonctionnement correct, permanent et en toute sécurité des ascenseurs et fermetures automatiques motorisées qui lui sont confiées et ce, quelles que soient les conditions, le tout dans le respect des exigences fixées par le marché. **Le Titulaire devra donc mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à son obligation de résultat, objectif de ce marché.**

Codes CPV	Libellés CPV
50750000-7	Services d'entretien d'ascenseurs
50800000-3	Services divers d'entretien et de réparation
50324200-4	Services de maintenance préventive

### 3 – Caractéristiques

#### 3.1 – Procédure et technique d'achat retenues

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 1° du Code de la Commande Publique (CCP).

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

#### 3.2 – Allotissement

Les prestations sont décomposées comme suit en 2 lots.

Objet	Montant Maximum € HT pour la durée totale de l'AC
Lot n°1 - Entretien, désincarcération et dépannage d'ascenseurs	500 000 € HT
Lot n°2 - Entretien et dépannage des systèmes de fermetures automatisées	100 000 € HT

#### 3.3 – Tranches

Sans objet.

#### 3.4 – PSE

##### 3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

##### 3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

### 3.5 – Variantes

#### 3.5.1 – Variantes obligatoires à l’initiative de l’acheteur

Sans objet.

#### 3.5.2 – Variantes facultatives à l’initiative de l’acheteur

Sans objet.

#### 3.5.3 – Variantes à l’initiative du candidat

Non autorisées.

### 3.6 – Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 12 mois à compter de la notification. Il est reconductible 3 fois maximum pour une période de 12 mois. Le contrat est reconduit de manière tacite. L'acheteur notifie la décision de ne pas reconduire le contrat 4 mois avant la date de fin de la période d'exécution en cours.

### 3.7 – Lieux d’exécution

L'accord-cadre concerne les sites suivants :

- Rennes : Campus Villejean, Campus La Harpe,
- Saint Briec : Campus Mazier, Gymnase de la Vallée.

Le titulaire est réputé connaître les locaux d’implantation des différents services, les possibilités d’accès et les problèmes d’installation qui pourraient en découler.

Des lieux d’exécution pourront être ajoutés ou supprimés pendant toute la durée de l’accord-cadre.

### 3.8 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité technique (55 %)	Qualité technique de l’offre au regard notamment de l’Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat
- Organisation et moyens humains affectés aux prestations pour le lot considéré (20 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : ratio maintenance nombre d'ascenseurs / technicien, organisation du personnel dédié au client pour le suivi dans l'exécution des travaux et de la maintenance, méthodologie pour la bonne exécution des prestations de travaux et de maintenance (planification visites réglementaires, contrôle, réparation, astreinte...),...
- Moyens humains et techniques dédiés au suivi quotidien des installations en maintenance (25 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : système d'information et suivi des événements sur les appareils (Internet, autres...), informations spécifiques pour les pannes et appareils à l'arrêt, bilans trimestriels (pannes, maintenance, vandalisme...),...
- Moyens mis en œuvre pour l’approvisionnement, la gestion des stocks (10 pts)	Seront notamment pris en compte les points suivants : délai d'approvisionnement du matériel, gestion du stock local, réseau de fournitures
2. Prix € TTC (35 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte :
- Prix de la maintenance préventive et corrective (25 pts)	- le montant € TTC du DQE
- Prix des travaux hors maintenance (10 pts)	- le montant global € TTC des travaux hors maintenance
3. Moyens mis en œuvre pour le respect de l’environnement (10%)	Le critère sera évalué au regard notamment de l’Annexe CRTA et du mémoire technique du candidat et seront notamment pris en compte les

Critère et pondération	Descriptif
	points suivants : certification, aménagement propre à l'agence locale, flotte de véhicules, valorisation du matériel réutilisable ,...

#### 4 – Analyse des offres

##### Lot 1 - Entretien, désincarcération et dépannage d'ascenseurs :

Nombre d'offres reçues : 3

##### Lot 2 - Entretien et dépannage des systèmes de fermetures automatisées :

Nombre d'offres reçues : 2

#### 5 – Attribution

##### Lot 1 - Entretien, désincarcération et dépannage d'ascenseurs

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : ORONA OUEST NORD – 32 rue Bocage – 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

SIRET : 414 672 717 00116

Département de l'entreprise : 35 – Ille-et-Vilaine

L'entreprise est une PME : Non

Date de notification du marché : 30/06/2025

Valeur totale maximale de l'accord cadre : 500 000 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

##### Lot 2 - Entretien et dépannage des systèmes de fermetures automatisées :

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : KONE – 455 Promenade des Anglais – 06200 NICE

SIRET : 592 052 302 01860

Département de l'entreprise : 06 – Alpes-Maritimes

L'entreprise est une PME : Non

Date de notification du marché : 30/06/2025

Valeur totale maximale de l'accord cadre : 100 000 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

#### 6 – Procédures de recours

La décision du 17/06/2025 de la Commission de la Commande Publique attribuant le présent marché, peut faire l'objet d'un recours devant les instances citées ci-dessous, dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

##### 6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte - CS 44416

35044 RENNES Cedex

SIRET : 173 500 059 00014

## 6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

CCIRA de Nantes  
DREETS DES PAYS DE LA LOIRE  
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1  
SIRET : 130 029 283 00012

## 7 – Identification de l'acheteur

### 7.1 - Acheteur

**Université Rennes 2**  
Direction des Affaires Financières et Comptables  
Pôle Commande Publique  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex  
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr  
SIRET 193 509 379 00015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur agit pour le compte d'autres acheteurs : non

### 7.2 – Groupement de commandes

Sans objet

## 8 – Publicité

### 8.1 – Avis de marché

		BOAMP	JOUE
Initial	Date de publication :	09/04/2025	09/04/2025
	N° avis :	25-39246	228498-2025

### 8.2 – Avis d'attribution

Date d'envoi à la publication du présent avis : 19/09/2025